

SÉANCE DU 28 JUILLET 2009

~~~~~

Date de convocation : 20 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Monsieur Dominique JOUVE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Nicole Bouet, Denis Galland, Pierre Laurent, adjoints – Dominique Jouve, Lucien Gollé, Sarah Lambert, Lucien Maury, Jean-Claude Gras, Régine Thévin, conseillers municipaux.

Absents : Marie-Pierre Reynaud absente, Béatrice Rochaix absente excusée, Patrice Mondon, absent excusé qui a donné pouvoir à Lucien Gollé, et Christian Roux, absent excusé qui a donné pouvoir à Marie-Claude Fournet.

## 1) PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN.

Le procès verbal de la séance du trente juin deux mille neuf est approuvé à l'unanimité après lecture.

## 2) REGLEMENTATION ET TARIFICATION DU CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement)

Présentation de Nicole Bouet :

Le CLSH est la garderie péri-scolaire qui fonctionne sur trois vacations quotidiennes : 7h30 – 9h / 12h – 13h30 / 16h30 – 18h30 les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi.

Il est déclaré à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Direction Départementale Jeunesse et Sport, ce qui permet de bénéficier de subventions.

En contrepartie, ces organisations imposent des règles, notamment en matière de taux d'encadrement.

Elles ont constaté que celles-ci n'étaient pas complètement respectées à Venterol et nous demandent de nous mettre en conformité.

Par ailleurs, elles contestent le nombre d'heures déclarées les années précédentes par la Mairie à partir desquelles est calculée leur participation financière.

Pour renforcer le taux d'encadrement sur la plage 12h – 13h30 incluant la prise de repas à la cantine, la Commission Affaires Sociales fait la proposition suivante :

Actuellement la fréquentation de la cantine varie de 52 à 58 enfants, ce qui nécessiterait deux animateurs supplémentaires.

- Il sera demandé à la personne recrutée récemment pour l'accueil en Mairie d'assurer 1h30 à la garderie. L'effectif fourni par la Mairie passerait donc à 4 animateurs, ce qui permet d'accueillir 48 enfants.
- Au-delà de ce nombre, il sera demandé à un parent de participer à la garderie.
- Pour pouvoir mobiliser à temps cette personne, les inscriptions à la cantine auront lieu au plus tard le lundi matin pour toute la semaine.

La proposition est adoptée par 10 voix Pour et 2 Contre.

Par ailleurs, la CAF trouve nos tarifs peu élevés et préconise une modulation en fonction du quotient familial.

Pour mémoire le tarif actuel est de 1,50 € par vacation. Il est plafonné à 10 € par mois au-delà de six vacations.

La Commission Affaires Sociales fait la proposition suivante pour l'année scolaire 2009 – 2010 :

- 1,50 € par vacation pour un QF mensuel inférieur ou égal à 800 €, plafonné à 22,5 € par mois pour plus de 15 vacations
- 1,80 € par vacation pour un QF mensuel supérieur à 800 €, plafonné à 27 € pour plus de 15 vacations

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

### **3) URBANISME : ORIENTATIONS ET PRIORITES**

De nombreux projets, plus ou moins avancés, sont envisagés pour les années à venir dont :

- la réfection des réseaux du Village de Venterol avec la réfection inévitable de la voirie
- l'aménagement de l'entrée Nord du Village de Venterol avec sécurisation de l'accès à l'école
- l'extension du Village de Venterol au Quartier Saint Jean comme le permet désormais le PLU avec au préalable la réalisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- quelques constructions au Hameau des Estangs sur le terrain "Marcellin", avec au préalable l'adduction d'eau potable

En outre, il faut réfléchir sur l'avenir des terrains "Marcellin" en bordure de la RD 538 qui ont été acquis en 2008.

Il apparaît nécessaire et urgent de préciser, évaluer et prioriser ces projets dont la réalisation pourrait prendre plusieurs années.

Le Conseil Municipal se réunira une première fois le 25 août 2009 à 18h en réunion informelle non publique pour commencer à dégrossir ce sujet.

Dominique Jouve lit en séance le document de travail qu'il a préparé pour cette réunion au sujet de l'aménagement du Quartier Saint Jean.

### **4) CONVENTION AVEC LE CAUE RELATIVE AU PROJET DE REFECTION DES RESEAUX ET DE LA VOIRIE DU VILLAGE**

Dominique Jouve présente le CAUE et le Projet de Convention.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental indépendant et neutre mis en place par le Conseil Général. Il a pour mission d'accompagner les maîtres d'ouvrages publics, communes et communautés de communes.

Le CAUE est une association. Il propose à la Commune de Venterol, d'une part d'adhérer à l'association, d'autre part de signer une convention pour deux ans.

Il s'agit d'accompagner le Conseil Municipal pour inscrire le projet de réfection des réseaux du village de Venterol dans une démarche plus globale d'aménagement des espaces publics.

Dans un deuxième temps, avec le concours d'un bureau d'études privé, un avant projet de travaux sera établi pour permettre de monter les dossiers de demandes de subventions.

Coût pour la Commune :

- adhésion au CAUE : 1155 € par an
- convention : 2080 € (50 % à la signature, 50% à la remise du rapport)

- soit un coût global sur deux ans de 4390 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, autorise le Maire à signer la Convention.

## **5) CHARTE AVEC LA POSTE POUR LA DENOMINATION ET LA NUMEROTATION DES CHEMINS RURAUX**

Un représentant de La Poste est venu rencontrer des élus pour leur faire valoir les nombreux avantages présentés par la dénomination et la numérotation de tous les chemins de la Commune : facilité d'accès chez les résidents avec le repérage par GPS, rapidité accrue d'intervention des services de secours, etc.

La Poste, qui a l'expérience de ce type d'opération, propose de nous assister dans cette démarche.

Au préalable, il faut acquérir un système info-graphique auprès de la SIERAP Pour un coût de 2000 à 3000 €. Un devis va lui être demandé.

Le projet est adopté par 10 voix Pour et 2 abstentions

## **6) BISTROT DE VENTEROL : RENOUVELLEMENT DU BAIL**

Le premier adjoint et la secrétaire de mairie ont rencontré Messieurs COULLET. Il a été convenu de demander au notaire de préparer le renouvellement d'un bail commercial de neuf ans, qui devrait être signé fin septembre.

## **7) ACQUISITION DU TERRAIN SOUS LA COUR DE L'ECOLE**

Madame Imbert serait toujours d'accord pour vendre ce terrain à la Commune. Pierre Laurent et Dominique Jouve reprendront contact avec elle pour préciser les modalités, et notamment le prix établi sur la base de la proposition faite à Madame Marcuzy dans le dossier de DUP.

## **8) NETTOYAGE DES VITRES DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE**

Le devis proposé de M. André Geneston, est retenu à l'unanimité. Les travaux seront réalisés quelques jours avant la rentrée scolaire.

## **9) COMPTEUR ELECTRIQUE ET COFFRET DE PRISES PLACE DU CHATEAU**

Le coût de cette installation est très important : coffret prises 3160 € + APAVE 380 € + Consuel 135 €.

Le délai d'installation ne permet pas d'être en fonction pour la fête votive.

Le conseil municipal a donc décidé comme les années antérieures de demander à EDF un branchement temporaire pour la Fête Votive.

## **10) REFECTION DU GRILLAGE DE LA COUR DE L'ECOLE**

Il est décidé, à l'unanimité, d'installer un nouveau grillage, simple par souci d'économie, en attendant l'aménagement global des abords de l'école.

## **11) CUISINE DE LA CANTINE**

Les travaux d'amélioration sont en cours.

## **12) PANNEAU D'ENTREE NORD DU VILLAGE DE VENTEROL**

Afin d'inciter les automobilistes à ralentir, Marie Claude Fournet propose de repositionner le panneau d'entrée de village au niveau de la maison de Jean Pierre Tourre.

Proposition adoptée par 7 voix Pour, 3 Contre et 2 abstentions

## **13) RAJOUT DE DEUX LAMPADAIRES A L'ENTREE NORD DU VILLAGE DE VENTEROL**

A la demande des riverains il est proposé de remettre deux lampadaires aux emplacements où ils existaient auparavant (angle du chemin desservant le Relais des Auches et face maison de Jean Pierre Tourre). Les gaines de raccordement existent.

Proposition adoptée par 11 voix Pour et 3 Contre

## **14) SDED : adhésion de Valence et communes membres du SIVM**

Le SDED sollicite la commune pour entériner l'adhésion de la ville de Valence et des 12 communes membres du SIVM au syndicat mixte. Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

## **15) POINTS DIVERS**

- Lucien Gollé demande si des consignes ont été reçues de la Préfecture concernant la grippe H1N1
  - o Réponse : aucune consigne reçue à ce jour, simplement des notes d'information.
- Lucien Gollé rappelle que le dossier du Schéma global d'assainissement doit être relancé en urgence afin que les venterolais qui doivent mettre à niveau leur installation individuelle puissent bénéficier de subventions.
  - o Réponse : le dossier va être relancé
- Denis Galland fait le compte-rendu de la réunion d'information qui s'est tenue avec les habitants du Pont de Novézan au sujet d'une éventuelle extension du réseau d'assainissement dans ce quartier.

Les participants étaient nombreux et intéressés. Il leur a été exposé, notamment, le coût élevé d'une telle opération, ramené au nombre de logements desservis. Il a été décidé que cette zone resterait soumise à des installations d'assainissement individuelles, sauf si les riverains arrivaient à se mettre d'accord pour prendre à leur charge une desserte collective.

**Prochaine réunion publique : mardi 1<sup>er</sup> septembre à 20 heures**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h45